

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5144

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* En protégeant les filières agricoles et agroalimentaires domestiques, notamment par la promulgation d'un moratoire sur la signature de tout nouvel accord de libéralisation des échanges ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement du groupe LFI-NUPES propose un moratoire sur tout nouvel accord de libre-échange.

L'amendement proposé a pour objectif de protéger les filières agricoles françaises face à la concurrence internationale parfois déloyale, et de garantir l'équité de traitement des produits

importés et des produits locaux, de sorte à garantir des revenus stables et décents aux exploitants agricoles en France.

Les filières agricoles françaises sont durement exposées à la concurrence de filières agricoles étrangères qui ne respectent pas toujours les mêmes normes environnementales, sociales, et de qualité imposées aux producteurs locaux : la volaille ukrainienne ou les légumineuses nord-américaines, par exemple. De nouveaux accords de libre-échange conclus récemment vont aggraver ce phénomène, notamment s'agissant des viandes et des produits laitiers néo-zélandais.

D'autant plus que la Commission européenne négocie actuellement de très nombreux nouveaux accords de libre-échange, entre autres avec l'Inde, l'Indonésie, l'Australie, le Mercosur et la Thaïlande.

Ces accords prévoient de nouveaux quotas d'importation qui vont encore fragiliser les agricultures locales :

- L'accord envisagé avec l'Australie devrait élargir l'accès au marché européen pour les exportations australiennes de viande ovine, de bœuf et de sucre.
- L'accord avec la Thaïlande concernera notamment les produits de la pêche et leur accès aux marchés de l'UE, quand les pêcheurs artisans français résistent déjà très mal à la concurrence internationale du Chili, de la Chine..., et que les pratiques de pêche thaïlandaises sont régulièrement dénoncées par les institutions internationales et les ONG.
- L'accord envisagé avec le bloc du Mercosur, enfin, mettra en concurrence les éleveurs français avec leurs homologues du Paraguay et du Brésil, qui engraissent des animaux dans des exploitations géantes, à l'aide de produits vétérinaires et phytosanitaires interdits en Europe : des dizaines de milliers de tonnes de boeuf, porc, volaille, riz, maïs alimentaire, soja pour animaux, sucre, poudre de lait... font partie du "deal" et accéderont à l'UE sans droit de douane lorsqu'il sera conclu.

Ce serait une concurrence insoutenable pour les producteurs français. C'est pourquoi nous proposons un moratoire sur tout nouvel accord de libre-échange, soit tout accord qui n'a pas déjà été conclu avec le(s) partenaire(s)."